

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 12 décembre 2019, à 20h15
Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

Présidence	Mme	Stéphanie PITTET, Présidente
Vice-Présidence	M.	François HELFER, Vice-Président
Présents-es	pour le Conseil général, 42 membres, dont ceux nommés ci-dessus	
	Mmes/MM.	Milan ANDRIC - Philippe AYER - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Simon CODOUREY - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Denis GRANDJEAN - Manuel HURNI - Bernard JAQUET - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Vesna PETROVIC - Angela PITTET - Jean-Yves PYTHON - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER - Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR
		Conseillers généraux
Excusés	pour le Conseil général	
	Mmes/MM.	Jacqueline BALMAT - Thierry ECOFFEY - Christophe GIRARD - Milica IGNJATOVIC-ANDRIC - Stefanie LOSEY - Alice MECHKOUR - Nicolas SALAMIN - Vesna WICHT
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres	
	M.	Dominique BUTTY, Syndic
	M.	Jean-Denis CORNU, Vice-syndic
	Mme	Micheline POULIN, Conseillère communale
	MM.	Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Thierry SCHMID
		Conseillers communaux
	pour l'Administration communale	
	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
	M.	Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MADAME STEPHANIE PITTET, PRESIDENTE

« Monsieur le Vice-Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,

Lors de notre dernière séance, les débats ont été très nourris et chargés en émotion avec, notamment, deux suspensions de séance.

Dès lors, en ce début de séance, en ma qualité de Présidente du Conseil général, je me permets de vous rappeler quelques règles élémentaires découlant de la loi sur les communes article 32, al. 2 lettre a), ou de son règlement d'exécution.

Je cite :

« Le Président dirige les délibérations et **veille au maintien de l'ordre** ».

Le Maintien de l'ordre

Un membre du Conseil général qui blesse les convenances est rappelé à l'ordre par le Président.

S'il continue de troubler la séance, le président lui fait quitter la salle. Chacun a le **droit** de s'exprimer, mais chacun a aussi **l'obligation** de respecter son interlocuteur, ses collègues Conseillers généraux ou Conseillers Communaux.

Présence de tiers

Les tiers qui assistent aux débats se placent de manière à ne pas gêner le déroulement régulier des délibérations. Le public ne peut pas s'exprimer lors des séances, ni se manifester de manière à en perturber le déroulement (LInf art. 6).

Je demande donc au public présent de ne pas se manifester par des commentaires personnels à haute voix et de ne pas pénétrer dans la salle du Conseil général, même lors d'éventuelles suspensions de séance.

Je rappelle enfin que les prises de son ou d'images par des personnes privées ainsi que leur retransmission sont soumises à autorisation du Conseil général.

Aujourd'hui, notre belle Ville de Romont a besoin de retrouver une certaine sérénité après ces dernières semaines chargées en émotion concernant le dossier de construction de la nouvelle école.

J'espère pouvoir compter sur votre précieuse collaboration et sur le respect de chacun. »

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le Conseil général
 - Mme Jacqueline BALMAT.
 - M. Thierry ECOFFEY.
 - M. Christophe GIRARD.
 - Mme Milica IGNJATOVIC-ANDRIC.
 - Mme Stefanie LOSEY.
 - Mme Alice MECHKOUR.
 - M. Nicolas SALAMIN.
 - Mme Vesna WICHT.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **42** Conseillères et Conseillers généraux sont présents pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que tous les documents relatifs aux objets présentés ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **Mme la Présidente** demande à chacun de bien vouloir lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Mme la Présidente prie les différents intervenants de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle que des micros ont été distribués et prie les intervenants de les utiliser, pour faciliter la compréhension de leurs interventions. Elle précise également que cette séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.

■ APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019.
2. Présentation de la planification financière.
3. Point de la situation concernant le projet de la nouvelle école.
4. Budgets 2020.
 - 4.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements.
 - 4.2. Demande de crédit de CHF 190'000.00 pour la régularisation des montants déjà engagés dans l'étude du complexe scolaire En Bouley.
 - 4.3. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2020.
5. Octroi de la Bourgeoisie d'Honneur à M. Stefan Trümpler, ancien directeur du Vitrocentre et Conservateur et Directeur du Vitromusée de Romont.
6. Election d'un membre à la Commission des naturalisations.
7. Divers.

Cet ordre du jour tel que présenté ne suscitant aucune remarque, il est soumis au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CET ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. ■ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2019

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **Mme la Présidente** le soumet sans transition au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019.

Mme la Présidente remercie et félicite toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

2. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

- *cf annexe 1 : présentation Société fiduciaire BDO*

Mme la Présidente cède la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, en charge du dicastère des FINANCES, pour la présentation de cet objet.

*« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

La législation cantonale exige que les communes établissent un plan financier sur cinq ans et le mettent à jour régulièrement, selon les besoins, mais au moins une fois par année.

Contrairement aux budgets des investissements et du fonctionnement, le Conseil général n'approuve pas le plan financier présenté par le Conseil communal. Il en prend acte.

La mise à jour de la planification financière 2019-2023 de la Commune de Romont a été établie en plusieurs étapes avec le concours de M. Gregory JECKELMANN, de la Société fiduciaire BDO, que nous remercions encore pour sa disponibilité et pour ses compétences qu'il a mises à notre disposition.

En effet, selon les explications que le Conseil communal a données dans son rapport accompagnant le document de la planification financière et du message explicatif, transmises verbalement lors de la dernière séance du Conseil général du 3 octobre dernier, le travail n'a pas été simple pour les membres du Conseil communal.

Nous avons dû remettre quatre fois l'ouvrage sur le métier :

- *Première version de la planification - le 04.07.2019
basée sur 74 millions de francs d'investissements, laissait apparaître une MNA négative de CHF 4'411'957.00.*
- *Deuxième version de la planification - le 11.09.2019
les investissements sont réduits à 49 millions de francs et laissent apparaître une MNA négative de CHF 4'292'810.00.*
- *Troisième version de la planification - le 23.10.2019
sans investissement du tout, ce qui fait ressortir une MNA négative de CHF 2'249'042.00.*
- *Quatrième version de la planification - le 30.10.2019
avec un moratoire sur les investissements futurs, ne reprenant que les investissements 2019 et 2020. Résultat obtenu d'une MNA négative de CHF 2'914'927.00.*

Le Conseil communal a soumis son document final à la Commission financière et en a discuté avec elle en séance du 26 novembre dernier.

En l'absence de M. JECKELMANN, retenu pour un heureux événement dans sa famille, c'est M. Jacques BLANC, de la Société fiduciaire BDO, qui expliquera et commentera les éléments contenus dans le rapport. N'hésitez pas à lui poser vos questions éventuelles en fin de présentation ».

M. CORNU cède la parole à **M. BLANC**.

Voir dossier de présentation figurant en annexe (*cf annexe 1*).

Mme la Présidente remercie M. BLANC pour sa présentation, puis cède la parole à **Mme Murielle JAQUIER**, pour le préavis de la Commission financière.

PREAVIS DE LA COMMISSION FINANCIERE

«La Commission financière a reçu, la veille de sa réunion du 19 novembre 2019, la planification financière et regrette de n'avoir pas eu suffisamment de temps afin de préparer les questions pour la réunion avec le Conseil communal. Lors de cette rencontre, qui a eu lieu le 26 novembre dernier, nous avons eu une présentation de l'analyse financière faite par M. Gregory JECKELMANN, de la Société BDO. La Commission financière a pu poser différentes questions à M. JECKELMANN, ainsi qu'au Conseil communal et à M. GILLIÉRON, et nous les remercions vivement pour les réponses données.

A la lecture de cette planification et en comparaison avec celle de l'année passée, nous constatons que le plan d'investissements est réduit au maximum car il n'y a la reprise que des investissements figurant au budget 2020 pour un total de CHF 12'851'000.00 (contre un total de CHF 54 millions planifiés en 2018, qui comprenait, en autres, l'investissement de CHF 30 millions pour l'école primaire). Sur cette base restreinte, le coefficient fiscal d'équilibre projeté subit déjà une augmentation constante.

Nous devons prendre en compte, au cours des années prochaines, les dépenses d'investissements planifiées par la Commune, l'augmentation des charges liées au niveau du district ainsi que la réduction des recettes fiscales en lien avec les personnes morales dès 2020 et l'augmentation des frais de péréquation dès 2019.

Nous remercions le Conseil communal pour sa prise de position sur le plan financier ainsi que la conclusion qui doit éveiller les consciences lors des futurs engagements financiers, les dépenses petites ou grandes, afin de maintenir une situation saine de la Commune.

Nous remercions également M. Jacques BLANC pour sa présentation de ce soir. »

Mme la Présidente remercie Mme JAQUIER pour le rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE MME OPHELIE BRODARD, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Lors de sa séance de préparation, le Groupe Les Verts a pris connaissance de la planification financière. Nous remercions le Conseil communal, en particulier le Directeur des finances, ainsi que son chef de service, et la société BDO pour l'établissement de celle-ci.

Conformément à nos attentes, la planification financière qui nous a été présentée ce soir est tout sauf réjouissante. L'absence de la planification financière à l'ordre du jour du

dernier Conseil général était déjà un signal d'alarme. Le message lu par M. Jean-Denis CORNU en octobre faisait mention d'une « tendance trop négative », raison pour laquelle la présentation de la planification avait été reportée à ce soir, laissant ainsi le temps au Conseil communal d'«analyser et rediscuter les investissements retenus » et de modifier les chiffres.

Ce soir, nous pouvons constater que la situation est bien plus grave que nous ne l'imaginions. Une lecture, ne serait-ce que sommaire, permet de voir que le résultat des analyses et discussions du Conseil communal résulte tout bonnement en l'absence de tout montant lié à la nouvelle école. Certes, on peut dire que le projet de construction d'une nouvelle école repart à zéro avec la création d'une commission spéciale, mais quel est le message que le Conseil communal veut nous transmettre ce soir ?

- *Qu'il n'y aura tout simplement pas de nouvelle école dans un proche horizon ? Et que nous allons allègrement continuer à investir dans des pavillons scolaires pour pallier le manque d'infrastructures ?*
- *Qu'il est juste trop tôt pour dire la taille exacte de ce futur bâtiment et qu'on ne peut, du coup, pas le chiffrer ? Ce serait en contradiction avec tous les discours qui nous ont rappelé qu'il existait des moyennes pour chiffrer le coût d'une école. Si on y ajoute que les besoins avaient déjà été présentés lors de la demande de crédit (renvoyée) du mois d'octobre, cette réponse n'est pas valable.*

Le Groupe Les Verts attend du Conseil communal qu'il nous fasse part sans tarder de sa position et de sa stratégie relative à cette problématique.

Ce retard dans la présentation de la planification est aussi très inquiétant, parce que depuis le début de la législature, le Conseil communal nous a dit et redit que la planification financière est certes importante, mais ne demeure qu'un « outil de gestion devant servir de support à notre stratégie financière » (rapport du Conseil communal du 04.10.2018). Et qu'il ne fallait surtout pas prendre une planification pour un budget ou peindre le diable sur la muraille. Que le Conseil communal choisisse donc de ne pas présenter la planification financière en octobre, mais de revoir sa copie et de présenter le document en décembre, prouve qu'il ne croit lui-même pas à ses discours rassurants. La situation de ce soir est d'autant plus consternante que depuis le début de la législature, à chaque présentation de planification financière, certains groupes ou commissions ont émis diverses remarques et conseils à l'intention de l'Exécutif communal.

Le Groupe Les Verts a été très critique dans ses messages relatifs aux diverses planifications financières. Voici des extraits de nos interventions de ces dernières années :

- *En 2016 : « les investissements prévus conduisent [...] à une situation délicate, qui obligera à augmenter drastiquement les impôts ».*
- *En 2017 : « le Conseil communal se trouvera dans l'obligation d'augmenter les impôts, de revoir les divers investissements prévus et de faire des choix ».*
- *En 2018 : constat que la MNA plonge toujours en fin de planification financière et que le Conseil communal devra « poursuivre les efforts visant à une diminution des investissements ». Dans ce même message, le Groupe des Verts avait aussi interrogé le Conseil communal quant à l'impact financier de l'éventuelle route de contournement : montant prévu pour des mesures de compensation, coût annualisé*

d'entretien et de réfection des routes cantonales qui deviendraient communales, montant pour la requalification du quartier des Chavannes. A ce jour, nous n'avons toujours pas de chiffres.

Mais le Groupe des Verts n'a pas été le seul à tirer la sonnette d'alarme. D'autres Groupes l'ont fait, tout comme la Commission financière qui a, elle aussi, rappelé à plusieurs reprises que le Conseil communal devait étudier la priorité des objets, prendre en considération les investissements importants (notamment l'école) et l'augmentation des charges liées au District, pour prioriser les investissements et ainsi éviter que les impôts n'augmentent de manière drastique !

Force est de constater que nous assistons ce soir à un revirement complet de la part du Conseil communal. Cette planification financière, simple outil, dont les prévisions n'ont, soi-disant, pas de quoi être alarmantes, devient soudainement suffisamment catastrophique pour qu'on se repose la question de bon nombre d'investissements.

Entre la planification de l'année dernière et celle d'aujourd'hui, outre le bâtiment scolaire, plusieurs éléments passent simplement à la trappe, notamment au niveau des routes (les achats de véhicules éditaires par exemple), mais aussi au niveau de l'aménagement et des infrastructures (Rte de Billens, CHF 2 millions pour l'aménagement de la route d'Arruffens, etc.).

Le Groupe Les Verts émet aussi de sérieux doutes sur la manière dont les recettes communales sont évaluées. Depuis quelques dix ans, les recettes extraordinaires ne sont pas prises en compte. Il en résulte des bénéfices extraordinaires de plusieurs millions, dont la seule prise en compte extrapolée linéairement sur les cinq années de planification financière permettrait de supporter un investissement tel que l'école. Que la nature des revenus extraordinaires soit changeante d'année en année n'est pas une raison suffisante pour ne pas en tenir compte comme le fait le Conseil communal sous prétexte de prudence. Comme ville et chef-lieu de district en pleine croissance, il est normal d'avoir ce type de revenus extraordinaires. La manière de faire du Conseil communal ressemble à une gestion de village et prêtertera le développement de notre cité. Les cadeaux fiscaux de ces dernières années, faits tant sur le plan communal, que cantonal ou fédéral, ne permettent pas de rendre notre commune plus attrayante pour les personnes physiques ou morales. Seuls des investissements dans des infrastructures et des services améliorant la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens le pourraient. Or c'est exactement ce que le Conseil communal a décidé de ne pas faire !

Le Groupe Les Verts espère vivement que le Conseil communal, malgré la planification financière actuelle, n'oublie pas les élèves, ainsi que les enseignantes, enseignants et toutes les autres utilisatrices et tous les autres utilisateurs des bâtiments scolaires. Et qu'il n'oublie pas non plus que la construction d'un nouveau bâtiment scolaire fait partie des priorités de cette législature et que l'éducation est un élément essentiel pour l'attractivité d'une commune.

Merci pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** rappelle que, selon l'article 10 lettre r de la Loi sur les Communes, je cite : « *le Conseil Général prend acte du plan financier et de ses mises à jour.* »

Ce point du tractanda ne fait donc pas l'objet d'un vote de la part du Conseil général.

Mme la Présidente remercie le Conseil communal pour la présentation de la planification financière.

3. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

Mme la Présidente cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal, Directeur du dicastère des BATIMENTS, Chef de projet.

M. DEMIERRE s'exprime en ces termes :

« Lors de la dernière séance du Conseil général du 3 octobre, la création d'une Commission « bâtiment scolaire » a été votée et validée à votre demande.

Cette Commission, représentant tous les Partis politiques confondus, s'est rencontrée à deux reprises, les 5 et 18 novembre dernier. La prochaine séance est agendée au lundi 16 décembre.

Le contenu de ces deux séances a certainement fait l'objet d'échanges au sein de vos Groupes politiques, notamment sur sa constitution, les nombreuses questions posées au sujet de l'abandon du projet ZELDA, ainsi que sur l'avenir.

De ce fait, le Conseil communal, en collaboration avec notre Préfet, M. SCHORDERET, a donc décidé de rédiger l'historique ZELDA, depuis la première lettre écrite à la Direction de l'instruction publique en 2011, jusqu'à ce jour afin de faire la transparence et clore enfin ce chapitre.

Ce rapport, nous aurions aimé vous le présenter avant cette séance et ainsi repartir en 2020 sur de nouvelles bases.

Malheureusement, l'historique technique et juridique nous demande beaucoup d'énergie mais sa rédaction arrive à son terme. Une fois corrigé, il sera validé par la Préfecture et il devrait vous parvenir d'ici mi-janvier.

Dans l'enchaînement, le Conseil communal organisera, avec la Préfecture, une conférence de presse sur le sujet.

Tout ce temps perdu à dépenser de l'énergie et de l'argent pour éviter un nouveau concours d'architecture appuyé par un courrier de la DAEC...

Il faut rebondir rapidement afin de permettre à nos enseignants et à nos enfants d'avoir des outils et des espaces selon de la loi scolaire et digne d'un chef-lieu, malgré les charges liées qui se multiplient dans notre District.

Aussitôt, le Conseil communal s'est réuni le 4 décembre dernier avec le Responsable d'Etablissement et le Maître de sport afin de reconsidérer les besoins urgents, en vue d'une solution destinée à respecter une rigueur absolue sur le plan économique et financier, suite à la présentation de cette planification financière 2020/2024.

Les communes du cercle scolaire, Billens/Hennens et Mézières seront conviées en janvier pour une discussion et la Commission « Bâtiment scolaire » sera avisée en temps voulu des décisions politiques afin de nous accompagner pour la suite. »

Mme la Présidente remercie M. DEMIERRE pour sa présentation. La parole n'étant pas demandée, elle passe sans transition au pt 4 de l'ordre du jour.

4. BUDGETS 2020

Afin que cet examen se déroule dans les meilleures conditions et que chacun et chacune puisse prendre sa décision le plus sereinement possible, **Mme la Présidente** propose de procéder de la manière suivante :

PROCEDURE

- 4.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et du budget des investissements 2020
 - A. Présentation générale du budget de fonctionnement et du budget des investissements par M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE.
 - B. Rapport de la Commission financière.
 - C. Eventuelles prises de parole au nom des Groupes politiques.
 - D. Examen de détail des divers chapitres des budgets et votes éventuels des objets contestés.
- 4.2. Demande de crédit de de CHF 190'000.00 pour la régularisation des montants déjà engagés dans l'étude du complexe scolaire En Bouley.
- 4.3. Vote final du budget des investissements et du budget de fonctionnement 2020 en deux temps
 - A. Le budget des investissements.
 - B. le budget de fonctionnement.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** soumet au vote du Conseil général la procédure proposée pour l'examen des budgets 2020.

VOTE/DECISION CONCERNANT LA PROCEDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DES BUDGETS 2020

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROCEDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DES BUDGETS 2020.

4.1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020

- cf annexe 2 : présentation budgets

A. PRESENTATION GENERALE

Mme la Présidente cède la parole à M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE, pour cette présentation.

« BUDGET DE FONCTIONNEMENT

*Le budget de fonctionnement 2020 laisse apparaître un déficit de **CHF 505'278.30**, soit le 2 % du total des charges, en augmentation par rapport à l'exercice précédent qui présentait le 0,57 % des charges.*

*Les charges communales de fonctionnement par nature diminuent de 0.22% pour se situer à **CHF 11'914'089.40**.*

*En 2020, la clé de répartition des charges liées de district augmente pour Romont de + 0.166 %, ce qui la situe à **22.591 %**. Pour le Cycle d'Orientation de la Glâne (COG), Romont prend à sa charge un préciput fixé à 4 % avant distribution des charges aux communes de la Glâne, ce qui fixe notre participation à **25.69 %**.*

*Notre part des charges liées de district augmente de 12,34 %, soit + **CHF 708'338.30**, dont les frais d'exploitation du COG de + CHF 330'731.70 et les frais financiers du COG de + CHF 234'758.00, comprenant l'exploitation et le financement partiel (8 mois) de la nouvelle piscine.*

Ces charges annoncées entrent en force dès l'année prochaine et seront suivies par d'autres qui concerneront les frais d'exploitation sur 12 mois de la piscine et les frais financiers des transformations du bâtiment du COG et des homes.

Les charges liées du Canton augmentent de 0.24 %, soit CHF 13'881.95 compensées par une amélioration de CHF 91'111.00 de la contribution cantonale pour la péréquation des ressources et des besoins. Le total des charges nettes du canton est donc de CHF 4'682'208.95, en diminution de 1,62 %.

*Les recettes totales des impôts diminuent de 2.25 % à CHF 15'692'731.70, influencées par la baisse des impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales suite à l'introduction de la nouvelle RFFA. Cette baisse de (**60,6%** sur le bénéfice et **85,6%** sur le capital) correspond à CHF -1'158'655.00. Elle est compensée par la contribution de rigueur pour 2 ans (2020/2021) octroyée par le Canton de CHF 620'000.00 par année et d'une compensation annuelle de base de CHF 299'267.00 dégressive sur une période de 7 ans.*

Par contre, les recettes des personnes physiques sont en hausse de + 7.153 %, soit + CHF 763'217.00.

Les impôts sur les mutations immobilières ont été estimés à CHF 600'000.00 sur la base du résultat moyen des 5 dernières années. Pour atteindre ce montant, il faut un volume de

transactions totalisant CHF 40'000'000.00 étant donné que la quote-part communale est de 1,5 %.

Suite aux ventes effectuées en 2019 dans le cadre du nouveau quartier du Pré des Comtes, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer une amélioration **actuelle** de CHF 900'000.00 de ce poste.

Permettez-moi de m'attarder quelques instants sur les recettes fiscales des personnes physiques. Le rendement fiscal cantonal moyen par habitant s'élève à CHF 2'711.00. Le rendement de notre Commune est de CHF 2'053.00. Cette différence de CHF 658.00 représente un manque à gagner d'environ 3,5 millions de francs (5'304 hab. x CHF 658.00).

A titre comparatif, les Villes d'Estavayer-le-Lac (CHF 2'548.00), de Bulle (CHF 2'654.00), de Fribourg (CHF 2'712.00), de Châtel-St-Denis (CHF 2'971.00) et de Morat (CHF 3'240.00) présentent un potentiel plus intéressant.

Sur 135 Communes du Canton, notre position est le 124^{ème} rang et sur les 19 Communes du District, nous occupons la 18^{ème} place, juste devant Le Châtelard.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements 2020 présente des nouvelles dépenses à voter pour un montant de **CHF 10'286'000.00** alors qu'aucune recette n'est prévue. Volontairement, le Conseil communal s'est limité à inscrire CHF 100'000.00 afin de financer les premiers frais pour l'étude et la construction d'un bâtiment scolaire. Aucun projet n'ayant abouti à ce jour, aucune dépense de réalisation ne s'effectuera en 2020.

Aux nouvelles dépenses à voter, s'ajoutent CHF 2'565'000.00 pour le financement des projets en cours déjà votés.

Le déficit du budget des investissements totalise donc CHF 12'851'000.00.

EN CONCLUSION

La planification financière présente un « Trend » très négatif à moyen terme.

Le budget 2020 confirme dans une moindre mesure cette tendance.

Les bénéfices réalisés ces dernières années sont dus à un endettement net quasi nul, une charge financière faible et des recettes conjoncturelles favorables.

Notre rendement fiscal moyen démontre clairement que nous ne pouvons rivaliser avec les autres Communes du Canton en matière d'investissements et autres dépenses.

Tout en étant conscients des perspectives financières que nous avons avancées, nous devons être prudents dans ces prochaines années sur les dépenses qui engendreraient des charges nouvelles et rechercher de nouvelles recettes pérennes.

Nous sommes déjà intervenus dans les Assemblées du District et continuerons à le faire pour demander des économies dans le fonctionnement des différentes instances

concernées. D'ici 2 ans, ces mêmes charges correspondront au 30 % du total des charges de notre budget.

Je remercie mes Collègues du Conseil communal, les Chefs de service et tout le Personnel communal pour leur collaboration à l'établissement de ces budgets et j'adresse un merci particulier au Chef du Service de finances, M. Gabriel GILLIÉRON, pour sa précieuse collaboration.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous invite à accepter les budgets 2020 tels qu'ils vous sont présentés, soit :

- *le budget de fonctionnement avec un déficit de **CHF 505'278.30** ;*
- *le budget des investissements avec un déficit de **CHF 12'851'000.00**. »*

Mme la Présidente remercie M. CORNU pour cette présentation.

B. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Murielle JAQUIER**, Présidente de la Commission financière.

« La Commission financière a examiné avec attention le budget 2020 lors de sa séance du 19 novembre dernier. Nous nous sommes réunis avec le Conseil communal en date du 26 novembre 2019 et ce dernier a répondu en détail aux nombreuses questions posées. Nous le remercions vivement pour la qualité et la précision de leur contenu.

Le budget de fonctionnement annonce un déficit, en hausse par rapport à 2019, de CHF 505'278.30, ce qui représente environ 2 % des charges de fonctionnement.

Nous relevons l'augmentation sensible de certains postes, entre autres l'enseignement (à +8 %). Il faut également tenir compte de la modification de la clé de répartition des Communes glânoises pour Romont. Les charges liées de District progressent de 12.34 %, et particulièrement les frais d'exploitation et frais financiers du Cycle d'Orientation. Elles représentent environ 25 % des charges de fonctionnement, sans tenir compte des charges nettes du Canton.

Les recettes fiscales ont été estimées selon les recommandations de l'Etat ainsi que sur la base de l'estimation de la progression des habitants et prennent en considération les impôts conjoncturels (gains et mutations immobilières) sur la base de la moyenne des résultats effectifs des 5 dernières années. Elles varient peu en comparaison du budget 2019.

Pour le budget des investissements, il prend en compte des nouveaux investissements, soit les dépenses à voter de CHF 2'565'000.00 additionnés du report des dépenses déjà votées de CHF 10'286'000.00, d'où le total de CHF 12'581'000.00. Nous relevons le retrait, en corrélation avec le plan financier, de l'investissement « Etude & construction d'un bâtiment scolaire » de CHF 30'000'000.00 remplacé par un montant de CHF 100'000.00.

En conclusion, la Commission financière préavis favorablement les budgets de fonctionnement et d'investissements et propose au Conseil général d'en faire de même.

Je vous remercie de votre attention. »

C. DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN, CONSEILLER GENERAL, POUR LE PLR

« Lors de sa séance de Groupe du 2 décembre dernier, le Groupe PLR s'est penché sur la planification financière et les budgets 2020.

Les perspectives financières de la Commune n'étant pas réjouissantes, le Groupe PLR relève l'effort fourni par le Conseil communal et l'ensemble de l'Administration dans la limitation du déficit.

Le Groupe PLR invite le Conseil communal à évaluer les dépenses à venir avec rigueur et, à la vue de l'augmentation importante des charges liées, à encourager les Associations de Communes, dont Romont fait partie, à en faire de même.

Le Groupe PLR approuve le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2020 et invite le Conseil général à en faire de même. »

■ INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Lors de sa séance du 02.12.2019, le Groupe des Verts a étudié le budget 2020.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et M. Gabriel GILLIÉRON, Chef du Service des finances, pour l'élaboration de ce budget et toutes les informations fournies. Le budget des investissements est légèrement plus bas que l'année dernière. Il reste à espérer que le taux de réalisation des investissements prévus sera plus haut que les années précédentes, au cours desquelles de nombreux montants ont été mis au budget, mais peu ont parfois été réalisés.

Nous saluons notamment le passage à la taxe au poids, prévu en 2020, ainsi que certains aménagements qui augmentent la qualité de vie des Romontoises et Romontois (pose d'un phonoabsorbant, zone 30 km/h aux Petits-Quartiers ou encore sécurisation du Chemin du Brit).

Le budget de fonctionnement peut être qualifié d'équilibré, même s'il présente un déficit de 2 %, en augmentation par rapport à l'année passée. Nous remarquons que les recettes font grise mine. Entre l'introduction de la RFFA et les impôts qui ont été baissés – contre l'avis des Verts – en décembre 2015, on ne peut pas prétendre que la gestion des deniers publics soit au beau fixe.

Avec l'entrée en vigueur de la RFFA – pourtant déjà annoncée en 2015 lorsque la baisse d'impôts communale fut votée –, les pertes de recettes sont considérables. Force est de

constater que les Verts avaient eu raison de tirer la sonnette d'alarme à l'époque : le taux d'imposition légèrement plus bas n'a de loin pas permis d'attirer de nouveaux contribuables en mesure de compenser la baisse de recettes. Ni la RFFA d'attirer de nouvelles entreprises ou de créer des emplois en mesure de compenser les pertes de ce côté-ci non plus. A l'heure actuelle, il est impératif que le Conseil communal se penche sur l'attractivité de notre ville. Le taux d'imposition n'est qu'un paramètre parmi d'autres. La qualité de vie a un impact considérable sur le choix du lieu d'habitation. Cela englobe des écoles de qualité, un chemin sûr pour s'y rendre, une bonne desserte en transports publics, non seulement vers Fribourg, mais aussi vers Genève et le Valais, et des transports d'agglomération efficaces, notamment pour accéder aux lieux stratégiques comme la déchetterie ou les infrastructures de loisirs.

Il est intéressant de relever que notre Commune investit 3 fois plus dans les routes et les parkings que dans les transports publics. Un bon maillage en transports publics réduit le besoin d'emprunter la voiture et augmente la qualité de vie dans notre chef-lieu. Dans une région décentralisée et moins favorisée comme la nôtre, le coût de la mobilité est un enjeu essentiel. Encourager la forme de mobilité la plus coûteuse qu'est la voiture dans le District le plus pauvre du Canton n'a aucun sens ! Il serait bien plus profitable à tous de garantir à chacune et chacun de pouvoir vivre sans voiture à Romont et dans la Glâne. Cela permettrait de mieux supporter la fiscalité élevée dont nous auront besoin si nous souhaitons continuer à nous développer.

Si la qualité et la variété des commerces romontois satisfont même les clients les plus exigeants, le Centre-Ville transformé en grand parking n'est guère accueillant et n'invite pas à s'y attarder. Le groupe des Verts espère que les études liées à l'Intramuros et au concept de stationnement permettront enfin d'améliorer l'attractivité du Centre-Ville.

Si les charges liées au District prennent l'ascenseur et que cette augmentation mérite qu'on s'y attarde pour trouver des solutions, l'offre pour les loisirs qui sont liés au District (la nouvelle piscine et les locaux sportifs et culturels qui l'accompagnent, le Bicubic), ainsi que les offres en termes de santé, EMS, etc. participent également à renforcer la qualité de vie. Une maison de la petite enfance s'inscrirait d'ailleurs dans la même logique, puisque Bulle et Fribourg ont développé de telles structures pour leurs concitoyennes et concitoyens avec un indéniable succès.

Les projets environnementaux contribuent également à la qualité de vie et apportent une plus-value indéniable à une ville telle que Romont. Quitte à nous répéter d'une année à l'autre, nous rappelons que ce type de projet est éligible à des subventions substantielles tant au niveau du Canton que de la Confédération, et nous ne manquons pas de remarquer la sempiternelle absence de ce type de projet à chaque nouveau budget. Il est bien malheureux que l'Exécutif communal soit encore et toujours incapable de capter cette manne fédérale. Pour rappel, c'est jusqu'à 80 % d'un projet de renaturation de cours d'eau qui peut être subventionné par la Confédération et le Canton. En clair, pour un franc investit par la Commune, elle reçoit jusqu'à 4 francs en retour !

Avec l'arrivée du Pré des Comtes sur le marché et la Cité des Echervettes dont la construction devrait démarrer progressivement, il s'agit maintenant de se focaliser sur les paramètres qui amènent une qualité de vie susceptible d'attirer, dans notre Commune, des ménages avec des revenus imposables intéressants. Car ce n'est pas le taux d'imposition qui y parviendra !

Nous acceptons le budget 2020 sans aucun enthousiasme et déplorons vivement le total manque de vision et d'ambitions qu'il reflète.

Merci pour votre attention. »

■ **INTERVENTION DE MME ROXANE ECOFFEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE PDC**

«Le PDC s'est réuni le lundi 9 décembre et a examiné les comptes d'investissements et de fonctionnement. Nos représentants du Conseil communal ont répondu en totale transparence à toutes nos questions.

Ce message est l'occasion de les remercier pour le travail accompli mais également pour la collaboration et la communication au sein de notre Parti durant toute cette année.

Au niveau du présent vote, le PDC souligne l'importance de la maîtrise des dépenses. En effet, les années qui arrivent seront délicates et nous devons absolument éviter une envolée des impôts.

Par ailleurs, en ce qui concerne le COG, le PDC recommande aux Représentants de la Commune de défendre activement l'intérêt de la commune au Comité de direction pour contenir l'explosion des charges liées.

Fort de ce qui précède, le PDC suivra avec attention l'évolution des années à venir et a accepté à l'unanimité des membres présents les comptes d'investissements et de fonctionnement. »

■ **INTERVENTION DE M. VINCENT BRODARD, CONSEILLER GENERAL, POUR LE PS**

« Le Groupe socialiste va lui aussi accepter ces budgets sans grand enthousiasme. Un certain nombre de choses ont déjà été dites et je vais m'abstenir de les répéter. »

■ **INTERVENTION DE M. FRANÇOIS-XAVIER MEUWLY, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE HN**

«Le Groupe HN s'est réuni le lundi 2 décembre pour analyser les points de l'ordre du jour.

Il a dû constater qu'on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a et, en conséquence, il acceptera le budget de fonctionnement et des investissements.»

D. EXAMEN DE DETAIL DES DIVERS CHAPITRES DES BUDGETS ET VOTES EVENTUELS DES OBJETS CONTESTES

Les Conseillers généraux souhaitant intervenir sont priés de se manifester en indiquant le

numéro et la dénomination du chapitre pour que chacun puisse comprendre clairement les interventions.

BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2020

- Début de la lecture en page 9.
- Aucune intervention.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

- Début de la lecture en page 23.

■ INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL – POSTE 3170.01 « FRAIS DE DEPLACEMENT ET AUTRES FRAIS »

« Ben voyons ! Bien que le montant soit dérisoire au vu des 25,5 millions de charges de fonctionnement, ajouter CHF 8'000.00 pour une sortie de fin de législature, est-ce indispensable, sachant que les traitements des Conseillers ont été revus à la hausse en début de législature et que les frais de l'enquête administrative, dont vous pourrez nous rappeler le montant, sont entièrement à la charge des citoyens ?

Certes, une sortie est habituellement prévue à la fin de chaque législature, mais est-elle raisonnable dans le contexte actuel ? Au vu de la planification financière présentée auparavant et de la recherche du financement pour la nouvelle école primaire, il me semble que le bon sens impose de montrer que nous devons tous faire des efforts prochainement. Je propose donc de diminuer ce poste de CHF 8'000.00 et de prévoir CHF 3'000.00 à la ligne 3170.01, ce qui permettrait encore de couvrir vos frais.

J'ose imaginer que vous espérez une telle intervention pour démontrer à la population que le Conseil communal romontois est capable de faire des efforts pour montrer l'exemple et que vous allez la considérer à sa juste valeur afin de passer sous la barre fatidique des CHF 500'000.00 de déficit du compte de fonctionnement. Me trompe-je ? »

■ REPONSE DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

« Comme tous les autres points, celui-ci a été débattu par le Conseil communal. Ce même montant a été inscrit lors de chaque législature. Le Conseil communal a donc décidé de le reconduire. Il ne correspond pas à un montant lié aux investissements ou aux frais de fonctionnement futurs mais correspond à une tradition que nous désirons maintenir. »

M. PACCAUD déclare vouloir maintenir sa proposition de réduction de ce montant de CHF 8'000.00. Il passerait ainsi de CHF 11'000.00 à CHF 3'000.00, à l'instar du budget 2019.

VOTE/DECISION SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL D'INSCRIRE UNE SOMME DE CHF 11'000.00 AU POSTE 3170.01 DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 POUR LA SORTIE DE FIN DE LEGISLATURE.

C'EST PAR 28 « OUI », 9 «NON » et 6 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE MAINTIEN DE CETTE SOMME DE CHF 11'000.00 AU POSTE 3170.01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020.

■ **INTERVENTION DE M. BERNARD JAQUET, CONSEILLER GENERAL**

Page 46 – poste no 74.3180.23 Cité de l'Energie

« Il y a une année, j'avais déjà pris la parole concernant la Cité de l'Energie et j'avais posé une question à M. le Conseiller BARDET, pour savoir ce qu'il en était de l'intérêt des citoyens de cotiser, car il s'agit bien d'une cotisation à hauteur de CHF 10'000.00 pour ce label. Dans ce but, j'avais demandé une présentation.

Je voulais savoir s'il y avait des intérêts à faire partie de ce genre de chose. Je constate que du matériel figure au budget pour CHF 1500.00. L'année dernière, une bâche avait été posée et vous aviez distribué des post-it ! Cette année, même plus de post-it... c'est vraiment la crise ! J'aimerais connaître l'intérêt d'une telle labellisation et je vous demande de quantifier financièrement ce que cette labellisation apporte aux citoyens romontois. »

■ **REPONSE DE M. LUC BARDET, CONSEILLER COMMUNAL**

« Le Conseil communal s'est penché sur cette question, à savoir le maintien ou non du programme « Cité de l'Energie ». Nous sommes actuellement en retard et nous aurions dû faire le réaudit il y a quelques temps. J'imagine que vous avez suivi l'actualité des derniers mois et les sujets d'environnement sont des sujets d'inquiétude pour la population de façon générale pour la population dans notre pays.

Le Canton de Fribourg veut mettre en place un plan plus ambitieux en matière de climat. Le programme Cité de l'Energie est évidemment aussi tourné vers ces questions-là et il est compatible avec ce que le Canton prépare. Au niveau de la Commune de Romont, en 2014, nous avons fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre. Il faut maintenant savoir ce que nous voulons faire pour l'avenir. Ce programme est intéressant car il est un soutien au Conseil communal, avec des appuis extérieurs. Ce programme apporte à la population des projets d'envergure comme le chauffage à distance (CAD) qui est un succès évident, au-delà des prévisions faites. Un tel programme ne se met en place qu'avec le soutien des communes. Aujourd'hui, les montants qui sont mis à disposition pour ce programme sont réduits au minimum. Il ne faut pas oublier que d'autres mesures font partie de ce concept (zones 30 km/h, modérations de trafic, etc.). Il y a également le programme Energo qui vise à optimiser les frais de fonctionnement, notamment au niveau de l'énergie dans les bâtiments. »

■ INTERVENTION DE M. BERNARD JAQUET, CONSEILLER GENERAL

M. JAQUET ne se déclare pas satisfait de la réponse de M. BARDET qui fait étalage de mesures écologiques. La réelle question de base est de savoir si nous sommes obligés de faire partie de ce label « Cité de l'Énergie » pour réaliser des choses. Il estime qu'on peut faire un chauffage à distance sans que cela soit dicté par un label.

M. JAQUET souhaiterait connaître le véritable intérêt, pour le citoyen romontois, de ce label « Cité de l'Énergie », avec, à l'appui, des chiffres prouvant la plus-value qu'il représente. Il existe une Commission de l'énergie ainsi qu'une Commission d'aménagement, qui mériteraient de pouvoir bénéficier d'une présentation par rapport à ce label.

■ REPONSE DE M. LUC BARDET, CONSEILLER COMMUNAL

M. BARDET est tout à fait disposé à faire une présentation à la Commission d'aménagement. La Commission de l'énergie connaît ce label « Cité de l'Énergie » mais elle ne s'est pas réunie en 2019 entre autres en raison des dissensions existantes au niveau du Conseil communal sur la suite à donner en matière d'énergie. En 2020, cette Commission se réunira certainement, compte tenu des décisions prises.

M. JAQUET prend acte de la réponse de M. BARDET.

4.2. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 190'000.00 POUR LA REGULARISATION DES MONTANTS DÉJÀ ENGAGÉS DANS L'ETUDE DU COMPLEXE SCOLAIRE EN BOULEY

Mme la Présidente cède la parole à M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal en charge du dicastère des BATIMENTS, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie M. DEMIERRE pour la présentation du message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente cède la parole à M. Thierry JORDAN, Conseiller général, Vice-Président de la Commission financière.

« Réunie les 19 et 26 novembre, la Commission financière a étudié cette demande de crédit de CHF 190'000.00.

S'agissant de montants déjà engagés et dont le Conseil général avait déjà été informé, la Commission financière accepte cet objet à l'unanimité et recommande au Conseil général d'en faire de même. Elle recommande également au Conseil communal d'amortir cet investissement au plus vite, afin d'alléger le bilan pour les années financièrement difficiles qui s'annoncent. »

Mme la Présidente remercie M. JORDAN pour la présentation du rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ INTERVENTION DE MME OPHELIE BRODARD, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

«Le Groupe des Verts s'est penché avec attention sur la demande de crédit de CHF 190'000.00 pour la régularisation des montants déjà engagés dans l'étude du complexe scolaire En Bouley. Nos discussions nous ont menés à la réflexion de savoir s'il était opportun de régulariser maintenant ces montants, alors que le rapport expliquant justement ces dépenses ne nous est pas encore parvenu. Nous attirons l'attention du Conseil communal sur le fait que nous attendons un rapport fourni, qui réponde aux nombreuses questions qui ont été posées par le Législatif.

Pour la demande de crédit de ce soir, nous relevons notamment cette incohérence : les frais d'acquisition et d'aménagement de pavillon scolaire ne sont pas liés à l'étude du complexe scolaire En Bouley. Pourquoi ce montant figure-t-il donc ici ?

De plus, nous prenons acte que la régularisation concerne ici les dépenses liées directement au site En Bouley. Cependant, à l'avenir, nous exigeons que les projets liés à la nouvelle école ne contiennent pas de mention de lieu. En effet, il est nécessaire de reprendre toute la réflexion à zéro et donc de se laisser la possibilité d'autres options que le site En Bouley.»

▪ INTERVENTION DE MME FLORIANE VALLELIAN, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE PDC

«Le lundi 9 décembre 2019, le PDC s'est réuni en vue de la préparation du Conseil général. Dans ce cadre, il a examiné la demande de crédit de CHF 190'000.00 pour la régularisation des montants engagés dans l'étude du complexe scolaire En Bouley.

Le PDC souligne l'importance de mettre un terme au chapitre ZELDA et de se concentrer sur les défis à venir. C'est donc à l'unanimité de ses membres présents que le Groupe PDC accepte cette demande de crédit.»

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 190'000.0 POUR LA REGULARISATION DES MONTANTS DÉJÀ ENGAGÉS DANS L'ETUDE DU COMPLEXE SCOLAIRE EN BOULEY.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe sans transition au vote des budgets 2020, en rappelant un vote en deux étapes, soit A. Budget des investissements et B. Budget de fonctionnement.

4.3. VOTE FINAL DES BUDGETS 2020

A. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020.

B. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020.

Au nom du Conseil général, **Mme la Présidente** adresse ses plus vifs remerciements à M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES, ainsi qu'à toute son équipe, pour l'excellent travail.

5. OCTROI DE LA BOURGEOISIE D'HONNEUR A M. STEFAN TRUEMPLER, ANCIEN DIRECTEUR DU VITROCENTRE ET CONSERVATEUR ET DIRECTEUR DU VITROMUSEE A ROMONT

- *M. Stefan Trümpfer, Conseiller général, concerné personnellement par cet objet, se récusé et quitte la salle.*

Mme la Présidente cède la parole à **M. Dominique BUTTY**, Syndic, en charge du dicastère des AFFAIRES GENERALES, à qui il appartient de présenter le message du Conseil communal.

En complément au message du Conseil communal, **M. le Syndic** précise encore un point important, à savoir la création, en 1996, des vitraux de Brian CLARKE, à l'Abbaye de la Fille-Dieu.

Sollicité par Mère Abbessse Hortense, M. TRUEMPLER a proposé l'artiste anglais comme candidat au concours international pour cet ensemble de vitraux et après que la Communauté a choisi son projet, il a eu le bonheur de suivre sa réalisation. Deux expositions avec l'artiste prénommé, dont une avec Linda Mc CARTNEY, et des dons au Musée, ont suivi cette expérience passionnante.

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **Mme la Présidente** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 39 « OUI » et 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'OCTROI DE LA BOURGEOISIE D'HONNEUR A M. STEFAN TRUEMPLER.

- *M. Stefan Trümpler réintègre la séance.*

« *Applaudissements.* »

Mme la Présidente adresse ses félicitations à M. TRUEMPLER.

M. TRUEMPLER remercie chaleureusement le Conseil communal et le Conseil général en précisant que cette proposition fut une superbe surprise, un grand honneur et un très grand plaisir. Il ajoute que beaucoup de Romontoises et Romontois, Bourgeois ou non, le mériteraient aussi.

« *Applaudissements.* »

6. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Suite à la démission de **Mme Murielle JAQUIER**, il y a lieu de la remplacer au sein de la Commission des naturalisations où elle siégeait en qualité de membre du Groupe Horizons Nouveaux.

Sur proposition du Groupe politique précité, le Bureau a reçu la candidature de **Mme Sarah STREIFF**.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour les élections. Celles-ci ont été modifiées au **1^{er} juillet 2015** et sont les suivantes :

Art. 46

1

Sous réserve de l'alinéa 1 bis, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour ce poste.

D'autre part, le scrutin de liste n'est pas demandé, c'est-à-dire que personne ne sollicite le vote au bulletin.

DECISION

PAR CONSÉQUENT, MME SARAH STREIFF EST ÉLUE TACITEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES.

« Applaudissements. »

Mme la Présidente adresse ses félicitations à Mme Sarah STREIFF pour son élection.

7. DIVERS**7.1. TRANSPORTS SCOLAIRES – ACCIDENT SURVENU LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019****▪ INTERVENTION DE MME MICHELINE POULIN, CONSEILLERE COMMUNALE**

« Suite à l'incident survenu récemment dans un bus des transports scolaires, la Commune et les TPF ont rencontré à plusieurs reprises la famille de l'enfant blessé.

L'incident a eu lieu le vendredi 15 novembre. Le mardi 19 novembre, j'ai rencontré la maman de l'élève, accompagnée de M. Jean-Jacques SCHMID, responsable TPF des transports scolaires, et de M. Dominique BORCARD, responsable du site de Romont. Ce fut une très longue entrevue durant laquelle les faits ont été exposés.

Des consignes ont été données et rappelées par les enseignants afin de rendre attentifs les élèves au fait que les élèves porteurs de gilets et de triangles ont l'obligation et la priorité de s'asseoir aux places avant du bus.

Suite à ce rendez-vous, les TPF ont engagé une personne pour accompagner les élèves dans le bus. Les TPF ont pris à leur charge les frais de cet accompagnement jusqu'au 9 décembre.

Le 9 décembre, je recevais à nouveau la maman avec M. Jean-Jacques SCHMID (TPF) et M. Pierre DECRIND, Chef du Service général.

M. SCHMID nous informe que les TPF vont proposer une prestation d'accompagnement sous forme de service payant à tous les Cercles scolaires du Canton. Bien entendu, les Cercles scolaires et les Communes resteront libres de constituer leurs propres services d'accompagnement s'ils le désirent. Le but est de proposer une prestation clé en main avec du personnel formé au cas où les communes n'auraient pas forcément les ressources nécessaires pour mettre sur pied cet accompagnement.

De plus, les TPF mettent actuellement en place une « Campagne de sensibilisation aux transports scolaires ». L'objectif de cette campagne est de rappeler les règles à adopter dans les transports publics, responsabiliser les élèves et rassurer les parents.

Celle-ci sera lancée en plusieurs phases :

- *1^{ère} phase*
Dès le 17 décembre, sous forme de support digital animé sur les écrans des véhicules ainsi que sur les réseaux sociaux.
- *2^{ème} phase*
Dès le 2 mars (après les vacances de carnaval) sous forme de support digital animé, dépliant/brochure avec give-away (badge/pins) pour impliquer les enfants, rappel dans les bus de prévention.
- *3^{ème} phase*
Rappel à la rentrée scolaire, en août 2020.

Le matériel sera distribué dans les écoles.

Suite à ces séances, les décisions suivantes ont été prises :

- 1. Le bus de prévention des TPF reviendra dans la cour de récréation afin de répéter les consignes de comportement à adopter dans les transports en commun.*
- 2. Un accompagnement dans les bus sera assuré jusqu'à Noël.*
- 3. Dès la reprise de janvier, nous utiliserons la prestation d'accompagnement des TPF. Il est à noter que cette personne ira dans les bus des différentes lignes. Elle sera présente pour rassurer les plus jeunes élèves et pour faire de la prévention et de la formation auprès de tous les élèves. Un climat de confiance doit s'instaurer entre cette personne, les élèves et aussi les parents.*
- 4. Notre agent de ville, M. MAURON, continuera à faire acte de présence dans les bus.*

Je tiens également à signaler qu'actuellement, hormis M. MAURON, le personnel de l'accueil extrascolaire prend le bus avec les enfants et cela quatre fois par jour. Ces personnes veillent à ce que chaque enfant soit assis et font office également de surveillants.

Pour la rentrée 2019/2020, la Commune a travaillé sur la sécurité aux abords de l'école de la Condémine et a instauré les mesures suivantes :

- La Rue Aliénor est bouclée à la « circulation des parents » ; seuls sont admis les vélos, les taxis-bus et les enseignants.*
- Les places de parc ont été marquées ; elles sont réservées pour les enseignants.*
- Les places de parc sur la Rue Aliénor sont tout spécialement réservées pour les personnes qui viennent travailler pour un temps limité sur le demi-jour d'école.*
- 8 places de dépose-enfants ont été mises en place devant les abris PC. Ces places sont réservées pour les parents de 7h55 à 08h05 / de 11h50 à 12h00 / de 13h25 à 13h35 / de 15h25 à 15h35.*
- Les personnes qui ne se soumettront pas aux nouvelles dispositions seront ensuite amendées.*
- Les enseignantes sont aussi mises à contribution pour observer les personnes qui ne respecteraient pas les nouvelles règles.*

La Commune a également effectué divers travaux à proximité de l'école :

- Elargissement de l'escalier en béton.*
- Pose de hautes clôtures sur le chemin du côté du chantier des immeubles.*
- Pose de barrières en bois sur le chemin.*

Et en accord avec les TPF :

- Modification de l'arrêt de bus devant le passage pour piétons.
- Les bus doivent charger/décharger les élèves exclusivement à cet endroit.
- Si deux bus arrivent en même temps, le deuxième bus attend que le premier soit parti.
- L'ordre des bus se fait toujours dans le même ordre, à savoir Billens – Berlens/Ville – la Maula.
- Les places derrière les chauffeurs sont réservées aux 1-2H.
- Une directive a été écrite pour harmoniser les habitudes des chauffeurs.
- Retrait des abonnements par M. MAURON ou par le chauffeur en cas d'incivilités des élèves.
- Les abonnements confisqués sont à retirer à l'Administration communale ou chez M. CORPATAUX.
- Consigne de dénoncer rapidement tous les mauvais comportements.

Tous ces changements et adaptations ont eu un écho très favorables auprès des enseignants et des parents. »

7.2. TRANSPORTS SCOLAIRES

■ INTERVENTION DE MME VESNA PETROVIC, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE PS

« Une nouvelle fois, le Groupe PS a abordé le sujet des transports scolaires. Mais avant, je remercie Mme POULIN pour les informations fournies.

A 4 ans, quand on ne sait pas lire, qu'on sort à peine des couches culottes, attendre le bus au bord de la route est très dangereux.

C'est une responsabilité qu'à 4 ans, on ne peut et surtout qu'on ne devrait pas prendre.

Imaginez votre enfant ou petit-enfant de 4 ans dans cette situation. N'auriez-vous pas peur ? Le laisseriez-vous vraiment tout seul attendre au bord de la route à une heure d'affluence ? Parfois dans la nuit, parfois sous la pluie, sous la neige et tenté de jouer dans la neige... franchement, je ne pense pas !

Et pourtant, depuis quelques années, c'est ce qu'on demande aux petits de 4 ans.

Est-ce vraiment responsable ? Est-ce vraiment raisonnable ?

La Commune nous répète qu'elle n'est légalement pas obligée de mettre en place un bus. Certes la distance est plus faible que ce que la loi préconise, mais il faut aussi considérer ici la dangerosité du trajet.

Nous souhaitons donc que le Conseil communal nous donne un rapport détaillé sur la dangerosité des différents chemins menant à l'école afin de pouvoir se baser sur des arguments concrets.

Le Groupe socialiste veut un ramassage scolaire pour les petits du premier cycle.

Le Groupe socialiste veut un service de transport fonctionnel et sûr pour les plus grands.

Ce ramassage a un coût bien évidemment, mais les enfants sont l'avenir de notre société et méritent des transports scolaires adéquats.

J'espère que nous serons entendus et que nos enfants, vos enfants, enfin, pourront aller à l'école en sécurité.

Je vous remercie de votre écoute.»

7.3. SERVICE DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

▪ INTERVENTION DE MME ANGELA PITTET, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Le Groupe Les Verts souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur la structure de l'accueil extrascolaire. Actuellement, ce service est mis en place pour 36 enfants venant des deux écoles, celle de la Condémine et celle de l'intra-muros. Il se situe dans le bâtiment des «Ateliers de la Glâne». L'espace mis à disposition est aménagé de telle sorte d'avoir un réfectoire, qui fait aussi office de salle pour les devoirs, et une grande salle où tous les enfants jouent. Les places actuelles ne suffisent pas à la demande croissante. En mars, au cours de la soirée d'informations pour les parents d'enfants allant commencer la 1H à la rentrée, certains parents présents ont eu la surprise d'apprendre que l'accueil extrascolaire était déjà complet. Dans le courrier que les parents avaient reçu figuraient uniquement le nom, ainsi que les coordonnées du responsable de l'accueil.

Une fois de plus, les informations sont données au compte-goutte, et c'est aux parents d'aller les chercher. Nous demandons au Conseil communal de réévaluer les besoins de garde des citoyennes et des citoyens, de communiquer ces chiffres et de prendre des mesures adéquates rapidement.

De plus, nous aimerions que le Conseil communal mette en place les moyens nécessaires pour améliorer le confort actuel des enfants. Il est important de favoriser le développement de leur sociabilisation tout en respectant le bien-être de chaque enfant. Il est important de permettre aux enfants d'avoir accès à des zones de repos actuellement inexistante, soit un endroit où ils pourront s'isoler des autres enfants pour se ressourcer, mais en restant sous la surveillance des animatrices et animateurs. Nous nous inquiétons de l'avenir de l'AES prévu au sein des pavillons de la Condémine. Est-ce que des aménagements intérieurs sont prévus ? Comment le Conseil communal envisage-t-il d'améliorer le confort des enfants ? Les cinquante places disponibles seront-elles uniquement prévues pour les enfants de Romont ou aussi pour les enfants de Billens-Hennens et de Mézières ? »

▪ REPONSE DE M. THIERRY SCHMID, CONSEILLER COMMUNAL

«Je ne vais pas répondre à l'ensemble des questions ce soir. Le Conseil communal préparera une réponse officielle.

Concernant les besoins, une enquête a lieu légalement tous les quatre ans. La prochaine aura lieu au début 2020. Les parents auront tout loisir de remplir cette enquête à ce moment-là. Les parents d'enfants jusqu'à 12 ans recevront un courrier de la part de la Commune leur demandant d'indiquer leurs attentes en matière d'accueil extrascolaire et sur cette base, le Conseil communal fera le bilan et examinera les besoins en termes d'extension du service.

Le reste des questions mérite analyse et il y sera répondu ultérieurement. »

7.4. DEPLACEMENT DE L'UNITE DE REHABILITATION CARDIOVASCULAIRE PUIS READAPTATION GENERALE DE L'HOPITAL DE BILLENS

▪ INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« C'est avec regret et avec un certain étonnement que nous avons appris, par voie de presse, le déplacement sans délai de l'unité de réhabilitation cardiovasculaire, puis la réadaptation générale de l'hôpital de Billens.

Comme le mentionne le communiqué de presse émanant de la Préfecture du 27 novembre dernier, ces décisions sont irrespectueuses des investissements et engagements consentis jusqu'à ce jour par les Communes glânoises. Pour rappel, il y a 10 ans, la population glânoise avait investi plus de 22 millions de francs pour adapter le site de Billens aux besoins de l'HFR.

Outre le gaspillage financier, les Verts relèvent le manque de vision du HFR en termes de développement durable. Il nous semble que c'est trop souvent le Sud du canton qui subit les réorganisations du HFR et les habitants de notre région qui en font les frais, que ce soit en termes de pertes d'emplois ou de trajets pour accéder à des soins de qualité.

Suite à l'article paru lundi dans La Liberté, nous avons appris la mise sur pied d'un groupe de travail par la Préfecture de la Glâne. Est-ce que le Conseil communal de Romont y est représenté ?

Les Verts encouragent le Conseil communal à être proactif et à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ce déplacement. »

▪ REPONSE DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

« Ce que dit Mme BARDET est exact. En date du 26 novembre, nous avons reçu un mail invitant les Députés à participer à une séance d'informations, sans tractanda ni objet en titre, pour le lendemain, soit le 27 novembre, à 12h00, à l'EMS de Vuisternens-dvt-Romont.

Je me suis rendu à cette séance durant laquelle la fermeture de Billens a été annoncée. Je m'y attendais quelque peu puisque je suis vérificateur du budget de Mme DEMIERRE. Je tiens à vous féliciter d'avoir mis en évidence le problème du Personnel qui est le premier concerné et touché.

Suite à cette séance, nous avons reçu de la Préfecture une demande pour s'inscrire dans un groupe de travail. J'y suis inscrit ainsi que M. DECRIND. Nous sommes donc les deux

représentants de la Commune dans cette organisation. Nous nous sommes réunis le 10 décembre pour une première séance de « mise à plat » de la problématique. Vous avez fait un brillant inventaire de toutes les implications générées par cette décision, à différents niveaux (personnel, financier, etc.).

Nous avons transmis au Conseil d'Etat une trentaine de questions couvrant l'entier des problèmes posés par cette fermeture. Nous attendons la réponse du Conseil d'Etat au début de l'année prochaine nous l'espérons. Sur la base de ses réponses, nous allons travailler à la recherche de solutions. Il est important de chercher des solutions, qui ne sont pas faciles à trouver car il s'agit tout de même de 49 lits. Il faudra donc trouver une activité qui permettra la survie de l'établissement. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise, ni aucune planification, ni aucune intégration d'un autre EMS dans ces locaux. Nous attendons, dans le calme et le respect de chacun, les réponses du Conseil d'Etat à ces différentes questions.»

7.5. « BULLE BOX »

▪ INTERVENTION DE MME PASCALE ZERMATTEN, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE PS

« Le Groupe PS s'inspire d'un projet mis en place à Bulle, soit la « Bulle Box », pour vous faire une proposition.

« La Bulle Box » est constituée de carnets de 18 bons de réductions, d'entrées gratuites et d'autres avantages pour les enfants et les jeunes de 0 à 30 ans. Ces bons sont valables dans la ville de Bulle.

Il existe trois sortes de carnets, pour les 0-9 ans, les 10-17 ans et les 18 -30 ans. Chaque carnet coûte CHF 12.00.

Les buts de cette box :

- donner des avantages aux jeunes ;*
- valoriser la consommation locale ;*
- dynamiser les commerces ;*
- faciliter les activités culturelles, associatives, sportives, ludiques et sociales ;*
- encourager l'accès à des biens de proximité.*

Le Groupe PS pense qu'un projet de cette sorte a sa place à Romont. Il montrerait que la ville se soucie de sa jeunesse, qu'elle veut lui faire une place tout en dynamisant la consommation et la vie locales. Et peut-être attirer des contribuables « intéressants ».

Je vous remercie de votre écoute. »

7.6. PRIX DES LOYERS PRATIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROMONT**▪ INTERVENTION DE M. VINCENT BRODARD, CONSEILLER GENERAL**

« Il n'y a pas très longtemps, j'ai entendu une réflexion selon laquelle, sur le territoire de Romont, les loyers seraient très élevés par rapport à ce qu'on peut trouver à Châtel-St-Denis, à Bulle ou dans d'autres endroits. Je me suis posé la question de savoir par quel moyen on pourrait se rendre compte si une telle affirmation est juste ou fausse. Je suis allé voir, notamment dans le rapport de gestion rédigé chaque année par le Conseil communal. On y trouve une statistique concernant le nombre de logements vacants mais on ne trouve aucune indication sur le prix des loyers pratiqué sur la commune.

Dès lors, ma question est simple : est-il possible d'obtenir ce genre d'informations sur le niveau des loyers pratiqués, de façon à savoir si le prix des loyers est réellement excessivement haut à Romont, ou si au contraire la situation peut être considérée comme « normale ».

▪ REPONSE DE M. THIERRY SCHMID, CONSEILLER COMMUNAL

« Je ne suis pas le spécialiste du domaine de l'immobilier de la Commune mais ce que je vous transmets volontiers, c'est l'étude réalisée dans le cadre du Service social pour voir ce qui est raisonnable en termes de coût de logement, lorsqu'on paie cette prestation en faveur des personnes au bénéfice d'une aide du Service social.

Aujourd'hui, on voit qu'il y a beaucoup plus d'appartements vides qu'à l'époque et que les loyers sont plutôt en baisse. En se basant sur les chiffres ressortant de cette étude du Service social, nous aurons ainsi une petite idée de la situation. Je ne partage donc pas tout à fait l'analyse qui indiquerait que le prix des loyers serait excessivement élevé à Romont, mais ceci n'est que mon impression. »

▪ COMPLEMENT DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

« Depuis une année, il a été créé, sous l'impulsion de Mme la professeure PASQUIER, un forum du logement qui réunit les investisseurs, les agents immobiliers, les services sociaux, et tout ce qui est lié, de loin ou de près, au domaine du logement. J'en suis membre. C'est le genre d'informations que nous collecterons et qui a une influence sur la gestion des logements existants mais qui servira également à savoir ce qu'il faut construire et où. Ces intérêts sont complètement détachés des volontés communales. Ce forum du logement fribourgeois devrait pouvoir apporter des réponses à vos questions. »

Mme la Présidente remercie tous les intervenants de la rubrique « DIVERS ».

CONCLUSION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

«Madame la Présidente, Chers Membres du Conseil général,

Il me reste à vous remercier et vous féliciter pour cette très bonne séance du Conseil général.

Je vous souhaite, au nom du Conseil communal et de toute l'Administration, de belles fêtes de Noël et une bonne année. Que la santé vous apporte tout ce que vous attendez d'elle, c'est-à-dire du bonheur.

Vous êtes invités à l'apéritif garni habituel dans l'arrière-salle. J'ai émis le vœu d'une autre formule pour cette agape, par exemple sous forme d'une choucroute, de spaghettis ou d'un émincé. Bien sûr la manière de faire actuelle permet à chacun de circuler et de discuter avec tout le monde. Mais je vous laisse imaginer éventuellement une autre formule au sein de vos groupes.

Bonne fin de soirée et bonne rentrée chez vous. »

Mme la Présidente remercie M. le Syndic pour sa conclusion.

CONCLUSION DE MME STEPHANIE PITTET, PRESIDENTE

« Je tiens à adresser mes remerciements au Conseil Communal, ainsi qu'au Personnel de l'Administration communale pour le travail accompli tout au long de l'année au service de la Ville.

A toutes les personnes présentes dans la salle, je souhaite également de très belles fêtes de Noël et vous présente tous mes meilleurs vœux pour 2020.

Par ces mots, je clos cette séance en vous souhaitant une bonne rentrée et un bon apéro.

Merci pour votre attention. »

« Applaudissements. »

Au nom du Conseil général

La Présidente

Stéphanie CHOFFLON

Le Secrétaire

Yves BARD

Annexes

1. Présentation planification financière par Société fiduciaire BDO
2. Présentation budget par M. Jean-Denis CORNU

Romont, le 6 janvier 2020

ANALYSE FINANCIÈRE

Commune de Romont

GREGORY JECKELMANN

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- 1. Méthodologie
- 2. Epuration des comptes de fonctionnement 2014 à 2018
- 3. Présentation des résultats rétrospectifs (2014 à 2018)
- 4. Paramètres et hypothèses retenus pour la planification
 - 4.1. Evolution démographique
 - 4.2. Recettes fiscales
 - 4.3. Investissements et frais financiers
- 5. Résultats intermédiaires
 - 5.1. Domaines soumis au principe d'équivalence
 - 5.2. Analyse financière
 - 5.3. Endettement
 - 5.4. Coefficient fiscal d'équilibre
- 6. Conclusion de la séance



GESTION PROSPECTIVE

1. Méthodologie

- a) Horizon temporel de **10 ans** (5 années passées/ 5 années planifiées)
- b) **Epuration** des comptes, pour une analyse économique et non comptable
- c) Analyse des **tendances**
- d) Formulation d'un certain nombre d'**hypothèses** pour la planification

GESTION PROSPECTIVE

2. Epuration des comptes de fonctionnement 2014 à 2018

RESUME EPURATION

Fonctionnement	2014		2015		2016		2017		2018	
	Dépenses	Recettes								
= Comptes de fonctionnement	24 644 160	24 896 437	30 013 446	30 252 849	24 050 718	26 140 723	25 597 775	25 732 844	28 681 880	28 740 488
- Comptabilités intercommunales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges et produits uniques	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	0
- Amortissements supplémentaires	2 727 051	0	5 230 822	0	1 617 690	0	2 208 282	0	2 997 247	0
- Opération sur les réserves	2 155	1 620 797	2 003 178	2 382 409	27 119	158 407	123 307	4 024	55 220	88 649
- Imputations internes	666 636	666 636	725 985	725 985	412 759	412 759	690 555	690 555	1 231 779	1 231 779
- Subventions redistribuées et à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Correctif des recettes fiscales	0	1 285 377	0	-2 153 231	0	142 376	0	882 945	0	184 704
- Gains comptables	0	0	0	0	0	1 519 500	0	1 078 650	0	2 082 400
- Domaines PE	428 427	2 137	530 844	3 205	231 756	2 137	368 804	69 462	924 608	18 013
- Péréquation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Corrections manuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- SERVICE DES EAUX	680 014	1 052 593	787 934	1 204 296	888 016	1 100 694	820 941	1 162 060	741 683	1 396 052
- EPURATION	632 810	677 598	627 740	711 859	690 986	700 733	836 719	767 257	865 798	1 112 046
- ORDURES MENAGERES	557 082	566 006	549 921	577 080	565 590	572 783	561 984	589 670	578 026	584 003
= Comptes de fonctionnement épurés	18 949 985	21 596 048	19 557 022	22 494 785	19 616 802	21 816 085	19 987 181	22 254 111	20 287 520	22 412 250

GESTION PROSPECTIVE

3. Présentation des résultats rétrospectifs (2014 à 2018)

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes	21 596 048	22 494 785	21 816 085	22 254 111	22 412 250
Dépenses + amort. obl.	18 949 985	19 557 022	19 616 802	19 987 181	20 287 520
MNA	2 646 064	2 937 763	2 199 282	2 266 929	2 124 730
Soldes PE	426 290	527 639	229 619	299 342	906 595
MNAPE	3 072 354	3 465 403	2 428 902	2 566 271	3 031 325
Amort. obl. tot.	135 734	135 734	149 328	312 734	291 933
CF	3 208 088	3 601 137	2 578 230	2 879 005	3 323 258
Investissements nets	-2 916 125	-6 634 695	-3 495 459	-4 860 802	-2 643 025
SF	291 963	-3 033 558	-917 229	-1 981 797	680 233

GESTION PROSPECTIVE

4. Paramètres et hypothèses retenus pour la planification

4.1. Evolution démographique

1. Evolution planifiée de la population et des contribuables :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'habitants	5 117	5 237	5 216	5 290	5 283	5 309	5 500	5 650	5 800	6 000
Nombre de contribuables	2 848	2 903	2 842	2 883	2 890	2 930	3 048	3 146	3 246	3 378
Accroissement pop.	0.00%	2.35%	-0.40%	1.42%	-0.13%	0.49%	3.60%	2.73%	2.65%	3.45%

- Données disponibles :
 - Population : 2023
 - Contribuables : 2016
- Hypothèses de travail
 - Très forte croissance démographique entre 2019 et 2023 : impact sur les contribuables ?
 - Dès 2017 : projection de la moyenne Contr./pop. Entre 2007 et 2016 -> 54.49 %

GESTION PROSPECTIVE

4. Paramètres et hypothèses retenus pour la planification

4.2. Recettes fiscales

- Hypothèse : Coefficients d'impôt inchangés 2019-2023
 - IPP et IPM : 90 %
 - Contribution immobilière 3.0 ‰

Recenus de l'impôt	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
IPP	10 020 086	9 936 797	9 438 215	9 802 228	9 890 338	10 062 356	10 548 339	10 673 476	10 713 241	10 945 251
IPM	2 460 332	2 300 213	2 407 603	2 598 221	2 576 203	1 850 000	631 000	631 000	631 000	631 000
Autres recettes fiscales	4 236 275	5 177 838	5 012 461	5 163 810	5 005 113	4 822 000	5 919 267	5 920 000	5 450 000	5 450 000
VPIC (IPP)	105 475	104 598	99 350	108 914	109 893	111 804	117 204	118 594	119 036	121 614
VPIC/C (IPP)	37.03	36.03	34.96	37.78	38.03	38.16	38.45	37.70	36.67	36.00
Coefficient	95	95	95	90	90	90	90	90	90	90

- IPP : Projection sur la VPIC/C moyenne entre 2008 et 2016 -> 36.60
- IPM : Moyenne 2011 - 2016
 - Dès 2020 : CHF - 1'219'000 selon budget (RFFA)
- Autres recettes fiscales : Projections selon budget

GESTION PROSPECTIVE

4. Paramètres et hypothèses retenues pour la planification

4.3. Investissements et frais financiers

- Liste des investissements issus du plan financier 2019 - 2023
 - Intérêts : taux moyen prévisionnel de 1.50 %

Investissements (hors PE)	2019	2020	2021	2022	2023
Investissements nets	3 740 000	8 985 000	0	0	0
Amortissements	0	50 167	467 167	467 167	467 167
Intérêts	85 293	125 781	268 529	351 897	371 884

Investissements (PE)	2019	2020	2021	2022	2023
Investissements nets	80 000	3 071 000	0	0	0
Amortissements	0	2 667	105 033	105 033	105 033
Intérêts	0	1 200	47 265	47 265	47 265

Investissements totaux	2019	2020	2021	2022	2023
Investissements nets	3 820 000	12 056 000	0	0	0
Amortissements	0	52 834	572 200	572 200	572 200
Intérêts	85 293	126 981	315 794	399 162	419 149

GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

5.1. Domaines soumis au principe d'équivalence

- Hypothèse : Frais d'exploitations et recettes de l'année 2018 stables
 - Ajout des financiers découlant des nouveaux investissements entre 2019 et 2023

Domaines autoporteurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SERVICE DES EAUX	154.79%	152.84%	123.95%	141.55%	141.55%	188.23%	187.25%	175.89%	175.89%	175.89%
EPURATION	107.08%	113.40%	101.41%	91.70%	91.70%	128.44%	128.44%	116.45%	116.45%	116.45%
ORDURES MENAGERES	101.60%	104.94%	101.27%	104.93%	104.93%	101.03%	101.03%	99.13%	99.13%	99.13%

GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

5.2. Analyse financière

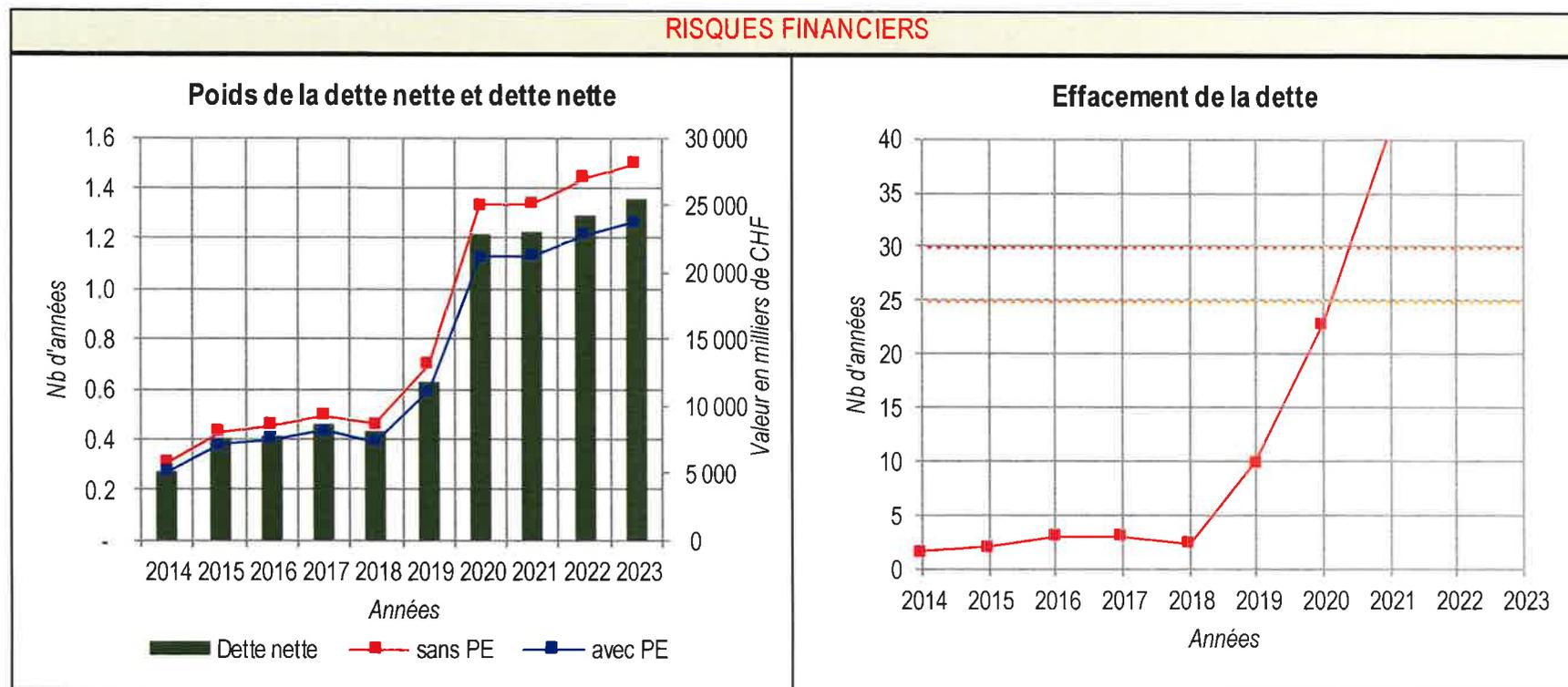
- Projections des dépenses et recettes basées sur le budget épuré
 - Exceptions :
 - Projections des frais financiers à partir du plan des investissements
 - Recettes de l'IPP et de l'IPM selon les années fiscales

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	22 412 250	21 458 929	21 975 854	22 068 724	21 655 489	21 901 499
Dépenses + amort. obl.	20 287 520	21 470 894	22 224 180	23 925 013	24 453 031	24 816 426
MNA	2 124 730	-11 965	-248 325	-1 856 289	-2 797 543	-2 914 927
Soldes PE	906 595	906 595	902 729	754 297	754 297	754 297
MNAPE	3 031 325	894 630	654 403	-1 101 992	-2 043 246	-2 160 630
Amort. obl. tot.	291 933	291 933	344 766	864 133	864 133	864 133
CF	3 323 258	1 186 563	999 170	-237 859	-1 179 113	-1 296 497
Investissements nets	-2 643 025	-3 820 000	-12 056 000	0	0	0
SF	680 233	-2 633 437	-11 056 830	-237 859	-1 179 113	-1 296 497

GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

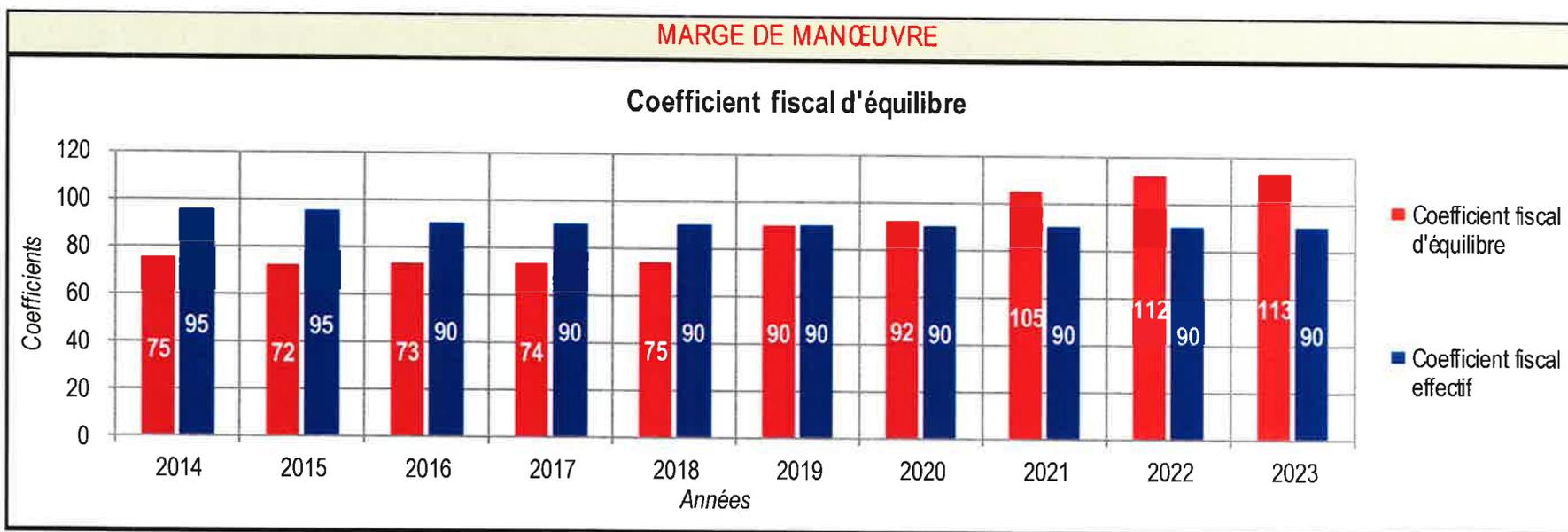
5.3. Endettement



GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

5.4. Coefficient fiscal d'équilibre





GESTION PROSPECTIVE

6. Conclusion de la séance

- Analyse rétrospective :
 - MNA positive et endettement faible : marge de manœuvre en matière d'investissement malgré la baisse du coefficient d'impôt

- Analyse prospective :
 - Passage à une MNA négative dès 2020
 - Augmentation substantielle des frais financiers liés aux investissements massifs prévus
 - Amortissements et frais d'intérêts liés au nouveau bâtiment scolaire
 - Projection prudente des recettes fiscales

Merci de votre attention

GREGORY JECKELMANN EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ

CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE ROMANDE
RTE DE LA CORNICHE 2 - EPALINGES
CASE POSTALE 7690 - 1002 LAUSANNE
Tél.: 021 310 23 23 - Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch





BIENVENUE A LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 12.12.2019



RAPPORT DU

CONSEIL COMMUNAL

BUDGET 2020

Fonctionnement

Résultat du budget de fonctionnement :

Déficit Fr. 505'278.30

ou 2.00 % du total des charges

Charges par nature

- **Charges communales**

Fr. 11'914'089.40 - 0.22 %

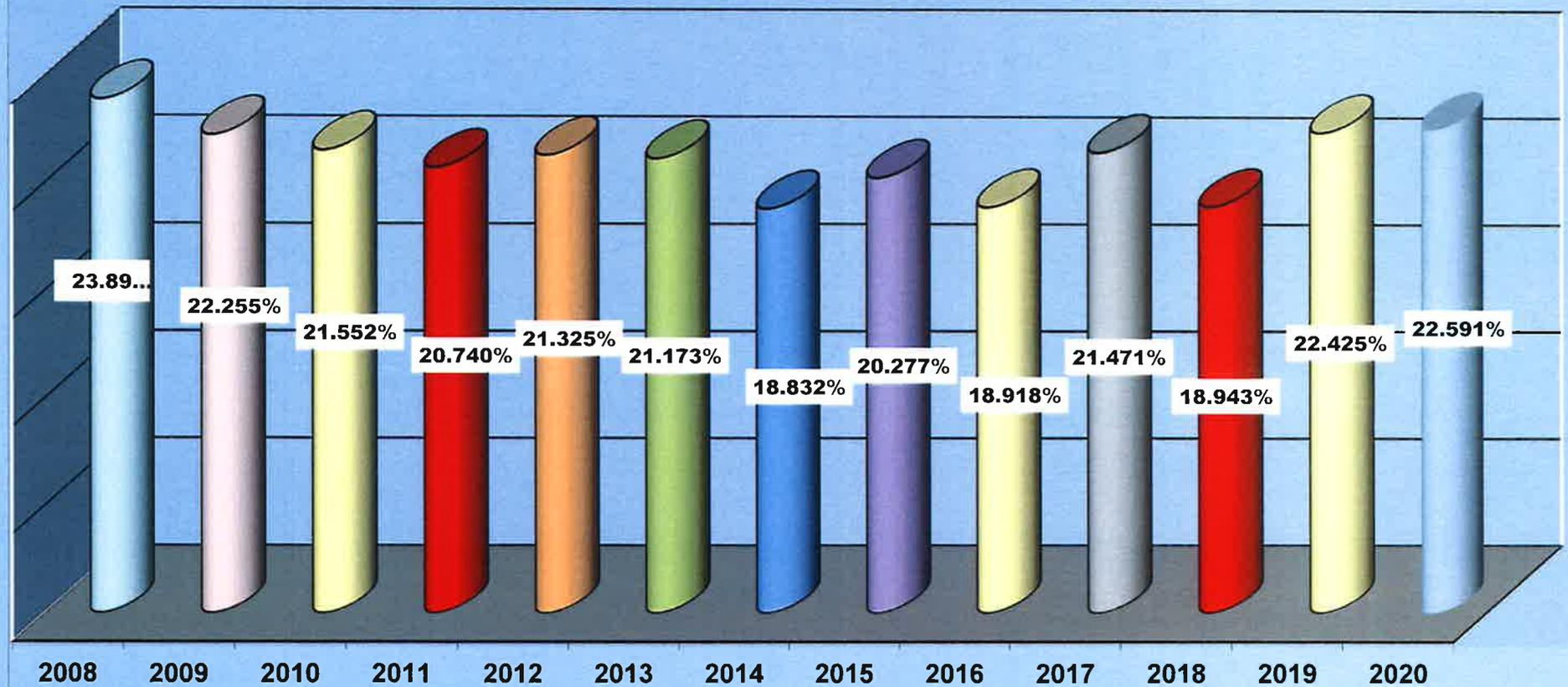
- **Charges liées**

Fr. 12'806'657.05 + 4.88 %

- **Charges totales**

Fr. 24'720'746.45 + 2.36 %

CLÉ GLÂNOISE



CLÉ DE RÉPARTITION DU DISTRICT

		BUDGET 2020	BUDGET 2019	DIFFERENCE
020.3520.00	Ass. communes glânoises	17'600.90	17'140.00	460.90
120.3520.01	Service des curatelles	111'825.45	111'004.00	821.45
173.3520.02	ABMG - ORCOC	-	3'364.00	-3'364.00
210.3520.03	Cycle d'orientation - frais expl.	2'607'695.70	2'276'964.00	330'731.70
210.3520.04	Cycle d'orientation - frais financiers	302'854.00	68'096.00	234'758.00
210.3520.05	Bicubic - frais exploitation	140'491.05	138'286.00	2'205.05
210.3520.06	Bicubic - frais financiers	461'060.00	461'060.00	-
220.3520.07	Services auxiliaires	233'561.35	215'440.00	18'121.35
320.3520.09	Part. Culture & Tourisme / District	127'977.90	126'558.00	1'419.90
340.3520.10	Participation patinoire	62'125.25	61'669.00	456.25
400.3520.11	Transbill - charges financières	91'945.35	92'234.00	-288.65
410.3520.12	Homes médicalisés	500'029.20	483'842.00	16'187.20
440.3520.13	Aide fam. & Croix Rouge	594'629.00	571'670.00	22'959.00
440.3520.14	Ambulance	89'912.20	88'130.00	1'782.20
440.3520.15	Indemnités forfaitaires	203'319.00	179'400.00	23'919.00
540.3520.16	ABMG - Petite enfance en Glâne	238'560.95	215'280.00	23'280.95
710.3520.17	part. AIMPGPS	658'776.00	623'888.00	34'888.00
810.3520.18	part. corpor. Forêt	7'105.00	7'105.00	-
TOTAL		6'449'468.30	5'741'130.00	708'338.30

CLÉ DE RÉPARTITION DU CANTON

		BUDGET 2020	BUDGET 2019	DIFFERENCE
140.3510.01	Lutte contre les hydrocarbures	4'000.00	4'000.00	-
160.3510.01	Pot commun PCI	9'779.60	10'400.00	-620.40
200.3510.03	Ecoles enfantines	402'548.00	397'490.00	5'058.00
210.3510.03	Ecoles primaires	1'633'658.00	1'561'641.00	72'017.00
220.3510.05	Ecoles spécialisées	701'517.00	781'175.00	-79'658.00
220.3510.13	Conservatoire	144'037.35	150'860.00	-6'822.65
230.3510.06	Ecoles professionnelle	97'125.00	96'000.00	1'125.00
400.3510.07	Hôpitaux	13'750.00	5'748.00	8'002.00
410.3510.08	Soins spéciaux	851'850.00	875'569.00	-23'719.00
550.3510.09	Institutions spéc.	1'364'155.00	1'332'488.00	31'667.00
580.3510.14	Off. cant. des Ass. Sociales	87'383.00	88'470.00	-1'087.00
580.3510.15	Fonds cant. Emploi	90'950.00	91'800.00	-850.00
640.3510.10	Fonds d'infrastructure ferroviaire	39'841.00	35'183.00	4'658.00
650.3510.11	Trafic régional	458'104.00	453'992.00	4'112.00
TOTAL	"CHARGES DU CANTON"	5'898'697.95	5'884'816.00	13'881.95
930.4620.00	Péréquation des ressources	-889'272.00	-805'009.00	-84'263.00
930.4620.01	Péréquation des besoins	-327'217.00	-320'369.00	-6'848.00
TOTAL	"RECETTES DU CANTON"	-1'216'489.00	-1'125'378.00	-91'111.00

RECETTES FISCALES – PAR NATURE

Nature	Libellé	Budget 2020	Budget 2019
40	IMPOTS	15'692'731.70	16'054'000.00
400	IMPOTS SUR LE REVENU, LA FORTUNE	11'433'217.30	10'670'000.00
401	IMPOTS SUR LE BENEFICE EN CAPITAL	628'514.40	1'850'000.00
402	CONTRIBUTION IMMOBILIERE	2'750'000.00	2'650'000.00
403	IMPOTS SUR LES GAINS IMMOBILIERS	250'000.00	250'000.00
404	IMPOTS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES	600'000.00	600'000.00
405	IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS ET DONATIONS	10'000.00	16'000.00
406	AUTRES IMPOTS	21'000.00	18'000.00

Rendement de l'impôt

Rendement fiscal moyen cantonal

CHF 2'711.00

Rendement fiscal moyen de Romont

CHF 2'053.00

Différence CHF 658.00 x 5'304 habitants

= CHF 3'490'032.00

Rendement de l'impôt

Romont occupe la **124^{ème}** place sur 135 commune

Au niveau du district, nous occupons la **18^{ème}** place sur 19 communes, juste avant Le Châtelard.

A titre de comparaison :

Estavayer-le-lac	CHF 2'548.00
Bulle	CHF 2'654.00
Fribourg	CHF 2'712.00
Châtel-St-Denis	CHF 2'971.00
Morat	CHF 3'240.00

Budget des investissements

Dépenses à voter **10'286'000.00**

+ Dépenses déjà votées **2'565'000.00**

= Déficit du budget
des investissements 2020 **12'851'000.00**

Résultats - Quel option ?

- **PLANIFICATION** (négative)



- **BUDGET** (tendance)



- **COMPTES** (positifs)



Point fort :

- Notre commune n'a quasi pas d'endettement

Points faibles:

- Les excellents résultats de ces dernières années émanent d'une faible charge financière et des rentrées fiscales conjoncturelles (gains et mutations immobilières).
- Faible rendement fiscal
- Notre marge d'autofinancement n'est pas importante voire nulle selon budget 2020.
- Nous devons faire face à d'importantes charges nouvelles au niveau du district.

**Le Conseil Communal invite
le Conseil Général à accepter :**

Le budget de fonctionnement
Déficitaire de Fr. 505'278.30

Le budget des investissements
Déficitaire de Fr. 12'851'000.00

Joyeux Noël!

***Bonne
Année!***

